

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 70/369 du 9/12/70 /MT.DGT.DELC.7/6
portant intégration et nomination de Monsieur
NGOUMBE Lambert dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I de l'Enseignement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

D.F. 

Vu la Constitution du 30 décembre 1969 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
du Congo ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 64-165/FP-BE du 22 mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 67-304/MT.DGT.DGAPE du 30 septembre 1967 modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secou-
daire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret n° 64-165 du 22/5/64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ,

D E C R E T E :

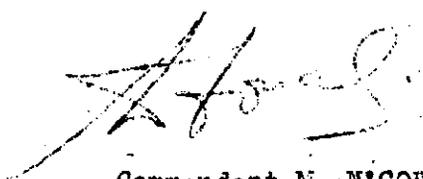
C.F. 

ARTICLE 1er - En application des dispositions de l'article 2 du
décret n° 67-304/MT.DGT.DGAPE du 30/9/67 susvisé, Mr. NGOUMBE
Lambert, né vers 1943 à Okuya (Ewo) titulaire de la Licence ès-Science
Economiques est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de Lycée
Stagiaire indice local 740 - ACC et RSMC : néant.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au
Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 9 DECEMBRE 1970

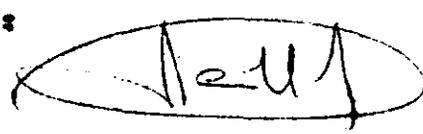
Par le Président de la République,
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre de l'Education Nationale


Commandant M. N'GOUBI.-

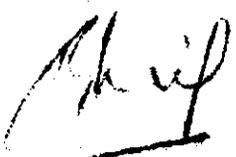
Le Ministre des Finances et du Budget

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT.DELC 5
DGT-BST 1
DF 3
CF 2
DRH 1
SGE 1
SGCE 3
Intéressé 1


H. L O P E S.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé Publique et du Travail


B. MATINGOU.-